

N° de dossier : CPURB/2026/0407.

DÉCISION DE NE PAS IMPOSER UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT.

Demande de SRL LPM représentée par Monsieur LEFORT en vue d'obtenir le permis d'urbanisme pour : Démolition de l'ancien hall ferroviaire, construction de deux bâtiments de services, d'horeca, bureaux et deux logements, aménagements des abords avec parkings et végétalisation et pose d'un totem à : Place de la Station, 17 à 6041 Gosselies - Rue des Emailleries à 6041 Gosselies.

En application des dispositions des articles D.65. et R.21 du Livre Ier du Code de l'Environnement : Dispositions communes et générales, le Collège communal porte à la connaissance de la population que la demande dont question ne nécessite pas d'étude d'incidences sur l'environnement pour les motifs suivants :

Au vu de la notice et des plans annexés à la demande, ce projet n'aura pas d'incidences probables directes et indirectes notamment sur l'homme, la faune et la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage, les biens matériels et le patrimoine culturel ainsi que sur l'interaction entre ces facteurs.

Au regard de ces différents éléments, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et il n'est, dès lors, pas nécessaire de réaliser une étude d'incidences.

Charleroi, le 03 Août 2026

Le Directeur général,
Par délégation



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin



Wallonie

Ville de Charleroi.

N/REF : CPURB/2026/0407.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Collège communal est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La SRL LPM, représentée par Monsieur LEFORT, a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Place de la Station, 17 à 6041 Gosselies- Rue des Emailleries à 6041 Gosselies et cadastré(s) 23 B 371/2E, 23 B 388/5Y2, 23 B 475A, 23 B 475B, 23 B 475C, 23 B 475D, 23 B 475E.

Le projet consiste en : Démolition de l'ancien hall ferroviaire, construction de deux bâtiments de services, d'horeca, bureaux et deux logements, aménagements des abords avec parkings et végétalisation et pose d'un totem ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : La demande s'écartera également du Schéma d'orientation local référencé 52011-PCA-0089-04 concernant les points suivants :
Destination : Le projet ne prévoit pas un minimum de 30% réservé aux logements (14% prévu).
Implantation : Le projet ne sera pas implanté sur le front de bâtisse.
Volumétrie : La profondeur des corps principaux excédera les 15m de profondeur maximale autorisée.
Traitement et composition des façades : Les façades présentant un caractère semi-industriel sont interdites alors que le projet prévoit du bardage métallique de ton gris foncé (panneaux sandwich) comme matériau principal.
La ligne de corniche du bâtiment côté rue des Emailleries disposera d'une ligne de corniche non marquée par un acrotère en saillie ou de teinte différente des façades.
Matériaux d'élévation : Il sera fait usage d'un bardage métallique de ton foncé non repris dans la liste des matériaux autorisés.
Aménagement des abords : Les voies carrossables seront en revêtement asphalté de type tarmac et non en pavés en pierre ou béton de ton gris ou beige ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article D.IV.40. §1er, 2° du CoDT.

L'annonce de projet se déroule du **10/08/2026 (date début affichage)** au **31/08/2026 (date fin)**.

Elle est neutralisée du 10/08/2026 au 15/08/2026

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly - rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Ornella CHIARAVALLE, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0407, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du 17/08/2026 au 31/08/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 14/07/2026,

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Éric GOFFART,
2e Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be